

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 14 novembre 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt-trois le Quatorze du Mois de Novembre							
DEPARTEMENT du CANTAL	A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.							
Nombre de membres								
<table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">20</td></tr></tbody></table>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	20		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération						
23	23	20						
Date de la convocation : 16 octobre 2023								
Date d'affichage : 16 octobre 2023								
Vote : Pour : 20								
Contre : 0								
Abstention : 0								
	Présents : Eric TUPHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilles CHABRIER, Danièle ROLLAND, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Dimitri OCTAVIE, Magali CRAUSER, Ghislaine FAYON-BOUCHARD, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Roland VIDAL, Béatrice THOMAS, Robert PISSAVY, Laurent SAIGNIE, Christian GRAS, Jean BOUCHER, Véronique BOREL, Alain BARRES							
	Présents par procuration : Pierre JUILLARD donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Françoise ALRIQ donne pouvoir à Ghislaine FAYON-BOUCHARD.							
	Absent : Annie COUDERC, Béatrice CHEVALLET, Félix ROCHE							
	Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE							

OBJET : Décision modificative n°2 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2023

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de provisionner des crédits supplémentaires sur les amortissements en dépenses de fonctionnement; recettes d'investissements ainsi qu'en recettes de fonctionnement et dépenses d'investissement.

Monsieur le Maire propose de transférer les crédits nécessaires depuis le budget 604 « prestations de services » en fonctionnement et augmenter les dépenses concernant les compteurs d'eau et investissement.

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/11/2023 015-200071702-20231116-DE_2023_116-BF

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **APPROUVE** les mouvements de crédits suivants.

DECISION MODIFICATIVE n°2				
SECTION DE FONCTIONNEMENT			SECTION D'INVESTISSEMENT	
HAUSSE DES RECETTES			HAUSSE DES RECETTES	
CHAPITRE 042 - OPERATION D'ORDRE			CHAPITRE 040 - OPERATION D'ORDRE	
Compte 777 - Quote par des subventions	350,00 €		Compte 2315 - Installations	3 500,00 €
TOTAL	350,00 €		TOTAL	3 500,00 €
HAUSSE DES DEPENSES			HAUSSE DES DEPENSES	
CHAPITRE 042 - OPERATION D'ORDRE			CHAPITRE 040 - OPERATION D'ORDRE	
Compte 6811 - Dotations aux amortissements	3 500,00 €		Compte 139118 - Autres	350,00 €
BAISSE DES DEPENSES			OPERATION 14 - MATERIEL DE TELESURVEILLANCE	
CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL			Compte 21561 - Service AEP	3 150,00 €
Compte 604 - Prestations de services	3 150,00 €			
TOTAL	350,00 €	TOTAL	3 500,00 €	

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr



RF Sous préfecture de Saint Flou
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/11/2023 015-200071702-20231116-DE_2023_116-BF